

Mardi 23 mars 2021

## **Rénovation énergétique – P5 – CEE : Les ménages les plus précaires doivent continuer à bénéficier de financements importants dans les 4 années à venir.**

**Enalia salue les grandes orientations de la concertation en cours sur la 5<sup>ème</sup> période des CEE : une visibilité sur 4 ans - une première dans l'histoire du dispositif - et un recours limité aux bonifications, notamment au coup de pouce.**

Le coup de pouce CEE, mis en place au cours de la 4<sup>ème</sup> période, a permis à la filière de la rénovation de massifier les travaux notamment à destination des plus modestes. Cette accélération est telle que les objectifs de P5 (2022 - 2025) à destination de ces publics devraient être en grande partie atteints dès début 2022, en fin de P4.

Enalia considère qu'il est préférable de limiter cette avance. Ainsi, le groupe estime qu'un objectif précarité en P5 d'environ 300 000 travaux de rénovation par an à destination des ménages grands précaires, soit la moitié de l'objectif précarité, serait optimal.

Lisser cet effort dans le temps aurait en effet plusieurs avantages :

- Dans la mesure où les primes CEE sont conçues pour être cumulées avec MaPrimeRénov, il faut s'assurer que les ménages précaires puissent bénéficier de ces deux aides en parallèle : la disparition prématurée des primes CEE envers les plus précaires pourrait compromettre les objectifs fixés pour MaPrimeRénov et briser sa dynamique actuelle.
- La 5<sup>ème</sup> période des CEE devrait également consacrer de nouvelles offres, notamment la rénovation globale et performante des maisons individuelles. Lisser l'effort de rénovation vers la précarité sur les 4 prochaines années permettra de s'assurer que ces nouvelles offres bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin.
- Enfin, sans ralentissement - momentané - du rythme de rénovation, la filière de la rénovation énergétique court un risque de fort ralentissement, voire d'effondrement, à compter de l'an prochain, faute d'objectifs à poursuivre et de financements en conséquence.



# Suite communiqué de presse

*« Ces deux périodes sont très différentes dans leur philosophie et l'enjeu des prochains mois sera de réussir ensemble cette transition. Mieux vaut ralentir avant de prendre le virage de la P5. » déclare Gaëtan Thoraval, Directeur général du groupe.*

Afin de limiter les surplus de CEE précarité au sortir de la P4, Enalia appelle le gouvernement à acter dès la fin mars l'arrêt de toute bonification à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Pour conserver un niveau de prime élevé en P5 à destination des plus modestes, le mécanisme de bonification devra être remplacé par une hausse du prix du « CEE précarité », décorrélé du prix classique. Enalia estime qu'un prix du CEE précarité compris entre 10 et 12 € /MWhc permettra à tous les ménages en grande précarité de bénéficier de travaux à très faible reste à charge et donc de réduire leur consommation.

Cette hausse de prix aurait un impact limité sur la facture des ménages : une augmentation située entre +0,18 et +0,35% de la facture énergétique des Français (toutes énergies confondues), soit entre 5 et 10 € par an par ménage.

Qui sommes-nous ? — **Enalia est un groupe français de 5 sociétés, toutes dédiées à la réduction des consommations d'énergie.**

Employant près de 150 collaborateurs partout en France, le groupe accompagne aujourd'hui l'écosystème de l'efficacité énergétique : particuliers, entreprises, secteur public et artisans. Avec près de dix ans d'expérience et un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros en 2020, Enalia est désormais l'un des acteurs majeurs de l'efficacité énergétique en France.

Son expertise se concentre autour de 3 métiers : l'analyse des consommations, la préconisation de solutions adaptées, le financement et l'aide à la réalisation de travaux.